

# NANÇAY

Lettre d'information mars 2020

## LE MOT DU MAIRE

En cette période, nous avons tous des questions qui parfois demeurent sans réponse. Cette lettre vous est distribuée pour vous donner des informations utiles et vous guider dans votre vie de tous les jours et pour aider les personnes les plus fragiles à ne pas être isolées.

Nous avons commencé à prendre contact avec les personnes âgées de plus 80 ans pour connaître leurs besoins alimentaires, domestiques ou sanitaires. Nous les mettrons en relation avec les commerçants locaux ou les services de santé si nécessaire. L'épicerie, la boucherie-charcuterie peuvent faire des livraisons à domicile. La boulangerie et le bureau de tabac sont ouverts.

Si vous pensez que vous avez des parents, amis ou connaissances qui sont dans la difficulté, veuillez prendre contact avec la mairie.

Nous appelons tous les Nançayaises et Nançayais à faire preuve de solidarité et de vigilance envers leur voisins, familles et amis pouvant se trouver en situation d'isolement ou de fragilité.

### MAIRIE :

- Maintien d'un accueil physique en mairie, sur rendez-vous, pour imprimer les formulaires de déplacements dérogatoires pour les personnes ne disposant pas d'ordinateur et d'imprimante, assurer l'État civil et répondre aux sollicitations téléphoniques.

Tél. : 02.48.51.81.35 - Mail : [mairiedenançay@wanadoo.fr](mailto:mairiedenançay@wanadoo.fr)

### AGENCE POSTALE :

- Fermée pour une durée indéterminée. La Poste centrale de Vierzon est ouverte.

### SERVICES TECHNIQUES :

- Maintien des services techniques de la commune dans la mesure du possible.

### ELECTION DU MAIRE ET DE SES ADJOINTS :

- La première réunion du conseil municipal se tient de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour du scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet (article L. 2121-7 du CGCT). Elle a pour objet principal de procéder à l'élection du maire et des adjoints.

Date fixée : samedi 21 mars 2020 à 10 h à la Salle polyvalente (huis clos requis par décision préfectorale). Le public ne sera pas admis.

### MESURES DE CONFINEMENT :

- Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation pour :

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible ;
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés ;
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé ;
- Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières ;
- Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement.

Vous trouverez à votre disposition chez les commerçants et à la mairie de Nançay des « attestations de déplacement dérogatoire ». Nous avons glissé un exemplaire de cette attestation dans votre boîte à lettres. Il peut être recopié sur un papier libre.



Une page Facebook vient d'être ouverte par la mairie pour vous informer en temps réel des événements de notre commune.

**NANÇAY**  
VILLAGE DE SOLOGNE

@nancayvillagedesologne